



95487 - Elle déteste son mari et craint de commettre l'adultère si elle restait avec lui

question

Je suis mariée depuis cinq ans. Mais je ne m'entends pas avec mon mari et ne lui obéis pas. Nous nous sommes déjà séparés deux fois puisqu'il est sexuellement faible. Quand nous nous sommes retrouvés, je n'ai pas pu le supporter car je n'ai plus envie de vivre avec lui. C'est à cause de mon fils que nous nous étions retrouvés. J'ai déjà commis l'adultère et je veux me repentir et expier cet énorme péché.. Cependant je sens qu'en restant avec lui, je risque de retomber dans le même péché. Faudrait il que je le quitte pour la troisième fois?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, l'adultère constitue un énorme péché, un crime grave. Et il l'est davantage quand il est commis par une femme à qui Allah a accordé la faveur de se marier et qui a opposé l'ingratitude à cette faveur en trahissant son mari, en souillant son honneur et en **polluant son lit**. C'est pourquoi la coupable de cet acte est passible de la peine capitale par lapidation. Ce qui est une manière de traduire le courroux d'Allah Puissant et Majestueux. Allah est puissant et sage. Par sa miséricorde, Allah Transcendant traite Son serviteur avec clémence, lui donne le temps de s'amender, l'invite à se repentir, l'agrée de sa part et le récompense pour l'avoir fait. Qu'Il est miséricordieux! Qu'Il est incommensurable! Qu'Il est généreux, Lui le Transcendant, le Très Haut! Le Puissant et Majestueux dit: **Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux...** (Coran, 25: 68-70)



Continuez à vous repentir et à retourner à Allah. Soyez humble devant Allah Très Haut dans l'espoir qu'Il agréé votre repentir. Méfiez vous surtout des mauvaises impulsions de l'âme charnelle qui vous poussent à abuser de la clémence divine et de la dissimulation des défauts par Allah. Car Allah laisse faire, mais ne néglige rien de ce qui est fait, et Il peut se mettre en colère et se venger.

Deuxièmement, vous devez fermer toute porte conduisant à l'interdit comme l'exhibitionnisme, la mixité, l'échange de correspondances et d'appels téléphoniques pour rendre votre repentir et votre droiture plus complets. Evitez de suivre les pas de Satan. Car celui-ci pousse ses suppôts à suivre ses pas pour les attirer (dans son piège) A ce propos, le Très Haut dit : **Ô vous qui avez cru! Ne suivez pas les pas du Diable. Quiconque suit les pas du Diable, (sachez que) celui-ci ordonne la turpitude et le blâmable. Et n'eussent été la grâce d'Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d'entre vous n'aurait jamais été pur. Mais Allah purifie qui Il veut. Et Allah est Audient et Omniscient** (Coran, 24: 21)

Troisièmement, si vous n'avez plus envie de rester avec lui, si vous ne le supportez plus et si vous craignez de tomber dans l'adultère, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous demandiez le divorce. Il faut toutefois réfléchir sur les conséquences d'une telle mesure notamment votre situation après le divorce. Consultez Allah avant d'y avoir recours et référez vous à la question n° [11981](#) pour connaître les modalités de la prière de consultance istkhara Le fait de demander à se séparer d'un mari détesté et jugé insupportable s'atteste dans ce hadith rapporté par al-Boukhari (n° 4867) selon lequel la femme de Thabit ibn Qays se présenta au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et lui dit:

Ô messager d'Allah, je ne reproche rien à Thabit ibn Qays en matière morale et religieuse. Cependant je déteste de pratiquer un islam entaché d'actes de mécréance Ibn Madja (N° 2056) ajoute dans sa version : **Je le trouve insupportable.** Le Messager d'Allah lui dit:

Allez vous lui restituer son jardin?

- **Oui.**



- Prenez le jardin et prononce en sa faveur une simple répudiation.

- Je déteste de pratiquer un islam entaché de mécréance... signifie: je déteste de commettre des actes contraires à l'Islam comme la haine pour l'époux, la désobéissance à son égard et le non respect de ses droits.» Etc. Voir Fateh al-Bari,9/400.

- Cependant nous vous conseillons de commencer par vous efforcer à vous réconcilier avec votre mari, avant de demander le divorce. Car Allah n'aime pas le divorce. Efforcez vous à utiliser les bons offices d'un sage de votre famille qui parlerait à votre mari et chercherait à s'informer des causes du problème et tenterait de vous réconcilier. Sa faiblesse sexuelle que vous avez évoquée peut faire l'objet d'une franche entente entre vous. Car Allah n'a pas honte de (dire) la vérité. Si cette faiblesse résulte d'une maladie curable, il n'y a aucun inconvénient à solliciter les services d'un médecin. Si toutes les voies sont bouchées devant vous et si toutes les tentatives de réconciliation restent vaines, il n'y a aucun inconvénient, s'il plaît à Allah Très Haut de demander le divorce.

- Nous demandons à Allah Très Haut d'améliorer nos conditions de vie et celles des musulmans.

Allah le sait mieux.